

Effectif: 24

Président : Monsieur VILLESECHE Secrétariat : Madame DETTLING

QUORUM: 12

Membres absents excusés Messieurs Arthaud Berthet et Mesdames BOUILLOT et

LAGRANGE

Membre absent Madame ESCOFFIER

Membres présents Messieurs VILLESECHE, GRIVA, GARDAN et JACQUEMIN

Mesdames DETTLING, POLLIER, BARBIER, PROVENT, CHEVARIN, KOPAC, ASENCIO, MERITTO, FAUROUX, BIDAL, CARRIOT, MANGEANT, FLOQUET, BOURDON,

TRACOL et MANGEANT

Membres présents : 20

Date de la convocation : 19 octobre 2015

I – AFFAIRES GENERALES	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
Le chef d'établissement remercie les membres élus de leur présence et le quorum étant atteint ouvre le 1 ^{er} CA de l'année à 18 h 10 avec 19 personnes.	
Précision donnée par M. le Principal en introduction : ce CA sera théoriquement suivi de 4 autres en cours d'année scolaire. Il s'agira : du CA sur le budget le 30 décembre, du CA sur les dotations horaires en février 2016, de celui sur les comptes financiers 2015 en avril avec l'agent comptable et enfin du CA de bilan de fin d'année en juin ou juillet.	
Pour l'installation de ce CA, chaque membre se présente. Le Principal, nouvellement nommé au 1 ^{er} septembre évoque son parcours avant d'arriver à la direction de cet établissement.	



Votants: 19 Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 2- Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 5 novembre 2015 Personne ne demandant la parole, Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour. Votants: 19 Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 3- Règlement intérieur du conseil d'administration Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée de 2 h 30 maximale est fixée (voir annexe jointe) Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote NTR 2/05.11.15 Votants: 19 Pour: 19
Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 2- Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 5 novembre 2015 Personne ne demandant la parole, Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour. Votants: 19 Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 3 - Règlement intérieur du conseil d'administration Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée de 2 h 30 maximale est fixée (voir annexe jointe) Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote NTR 2/05.11.15
Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 2- Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 5 novembre 2015 Personne ne demandant la parole, Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour. Votants: 19 Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 3 - Règlement intérieur du conseil d'administration Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée de 2 h 30 maximale est fixée (voir annexe jointe) Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote NTR 2/05.11.15
Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 2- Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 5 novembre 2015 Personne ne demandant la parole, Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour. Votants: 19 Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 3 - Règlement intérieur du conseil d'administration Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée de 2 h 30 maximale est fixée (voir annexe jointe) Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote NTR 2/05.11.15
Contre: 0 Abstention: 0 2- Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 5 novembre 2015 Personne ne demandant la parole, Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour. Votants: 19 Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 3 - Règlement intérieur du conseil d'administration Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée de 2 h 30 maximale est fixée (voir annexe jointe) Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote NTR 2/05.11.15
2- Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 5 novembre 2015 Personne ne demandant la parole, Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour. Votants: 19 Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 3 - Règlement intérieur du conseil d'administration Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée de 2 h 30 maximale est fixée (voir annexe jointe) Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote NTR 2/05.11.15
2- Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 5 novembre 2015 Personne ne demandant la parole, Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour. Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 3 - Règlement intérieur du conseil d'administration Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée de 2 h 30 maximale est fixée (voir annexe jointe) Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote NTR 2/05.11.15
d'Administration du 5 novembre 2015 Personne ne demandant la parole, Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour. Votants: 19 Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 3 - Règlement intérieur du conseil d'administration Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée de 2 h 30 maximale est fixée (voir annexe jointe) Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote NTR 2/05.11.15
d'Administration du 5 novembre 2015 Personne ne demandant la parole, Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour. Votants: 19 Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 3 - Règlement intérieur du conseil d'administration Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée de 2 h 30 maximale est fixée (voir annexe jointe) Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote NTR 2/05.11.15
Votants: 19 Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 3 - Règlement intérieur du conseil d'administration Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée de 2 h 30 maximale est fixée (voir annexe jointe) Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote NTR 2/05.11.15
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 3 - Règlement intérieur du conseil d'administration Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée de 2 h 30 maximale est fixée (voir annexe jointe) Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote NTR 2/05.11.15 Votants : 19
Contre: 0 Abstention: 0 3 - Règlement intérieur du conseil d'administration Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée de 2 h 30 maximale est fixée (voir annexe jointe) Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote NTR 2/05.11.15 Votants: 19
Abstention: 0 3 - Règlement intérieur du conseil d'administration Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée de 2 h 30 maximale est fixée (voir annexe jointe) Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote NTR 2/05.11.15 Votants: 19
3 - Règlement intérieur du conseil d'administration Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée de 2 h 30 maximale est fixée (voir annexe jointe) Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote NTR 2/05.11.15 Votants : 19
Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée de 2 h 30 maximale est fixée (voir annexe jointe) Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote NTR 2/05.11.15 Votants : 19
Pour : 19
Contre: 0
Abstention: 0



4 - Installation des différents organes de l'établissement

Commission permanente:

Précision de M. le Principal : c'est une commission qui se réunit en préparation des CA (48 h avant) et dont le rôle est d'informer ce dernier sur l'avis des différents groupes représentés. De fait, cette instance explique un certain nombre de questions critiques (tableau sur la répartition des moyens) afin de rendre les CA plus fluides et sereins. Explications faites pour les nouveaux membres du CA sur l'enveloppe globale horaire et les différents choix sur les propositions d'heures entre disciplines et classes.

- 2 représentants de l'administration : M. Villeseche et Mme Dettling
- 1 représentant de la collectivité territoriale : Mme Barbier
- 3 professeurs : M. Asencio, Mme Kopac, Mme Fauroux
- 1 ATOS : M. Gardan
- 3 parents d'élèves : Mme Floquet, Mme Mangeant, Mme Carriot
- 1 élève : Ines Benaziez

Commission hygiène et sécurité :

- Le chef d'établissement la gestionnaire
- La conseillère principale d'éducation
- Le représentant de la collectivité de rattachement : Mme Provent
- 2 représentants du personnel au titre des personnels enseignants : M. Griva, Mme Asencio
- 1 représentant des personnels ATOS et ACMO : M. Gardan
- 2 représentants des parents d'élèves parmi ceux siégeant au CA : Mme Mangeant, Mme Tracol
- 2 représentants des élèves : Jules Jacquemin et Eliott Nolibois
- Les experts : médecin de prévention, médecin de l'Education nationale, l'infirmière.

Commission Fonds Social:

Il s'agit d'une réunion trimestrielle en lien avec l'assistante sociale du collège fixée en fonction des demandes d'aide sollicitées pour les familles en difficulté, notamment pour prendre en charge principalement les frais de demi-pension. Cette commission peut être réunie en urgence selon l'importance des demandes et dans la limite de la subvention du fonds social accordée annuellement par le rectorat de Grenoble.



Commission éducative :

Il s'agit d'une commission obligatoire depuis les modifications portées à la procédure disciplinaire par la loi (décrets n°2011-728 et n°2011-729 du 24.06.11).

La commission éducative possède un rôle de médiation et de régulation avant et pendant la procédure disciplinaire. Elle permet de penser aux vertus éducatives des actions et des sanctions.

M. le Principal propose la constitution suivante :

- le Principal
- la CPE
- le professeur principal concerné
- 1 professeur de la classe
- 1 parent de la classe concernée
- l'assistante sociale
- l'infirmière
- la gestionnaire

Conseil de discipline :

M. le Principal précise son rôle toujours pédagogique et éducatif jusque dans la sanction d'exclusion définitive.

- Chef d'établissement
- la gestionnaire
- La CPE
- 4 représentants du personnel enseignant : Mme Bidal, M. Griva, Mme Fauroux, Mme Meritto
- 1 ATOS: M. Gardan
- 3 parents : Mme Floquet, Mme Bourdon et Mme Tracol
- 2 élèves : Marie Anne Mangeant et Jules Jacquemin

Conseil pédagogique :

Théoriquement composé d'un professeur principal par niveau, d'un professeur par discipline et d'un CPE, M. le Principal précise que pour des raisons d'efficacité et d'optimisation du temps des acteurs, l'ensemble des professeurs, assistant(e)s d'éducation et gestionnaire seront réunis lors des assemblées du Conseil.

Celui-ci est également une instance préparatoire aux CA: il permet d'en fixer les points à l'ordre du jour et les grandes directions afin que le CA puisse statuer sur toutes les orientations du collège (ex: sorties, voyages, orientations pédagogiques, contrat d'objectifs, etc.)

Il se réunit typiquement environ 5 fois par an. C'est un organe essentiel pour le projet éducatif et pédagogique du collège.



CESC

- Le chef d'établissement la gestionnaire
- La conseillère principale d'éducation
- 2 représentants du personnel au titre des personnels enseignants : Mme Meritto, Mme Asencio
- 1 représentant des personnels ATOS et ACMO : M. Gardan
- 1 représentant des parents d'élèves parmi ceux siégeant au CA : Mme Bourdon
- 1 représentant des élèves : Jules Jacquemin
- Les experts : médecin de prévention, médecin de l'Education nationale, l'infirmière.

Mme Severine MOLINA est la nouvelle secrétaire de direction du collège lors de cette rentrée 2015 suite au départ en retraite de Mme Madeleine DERANGERE.



Classes de 4^{ème} /3ème:

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION n° 1 du jeudi 5 novembre 2015

II - Questions pédagogiques	Cadre réservé
	à l'autorité de
	contrôle
Arrivée d'une personne après le vote à 19 h 00.	
1 - BILAN RENTREE 2015	
M. le Principal passe en revue un certain nombre d'indicateurs qui constituent des éléments d'évaluation du travail au collège pour les élèves.	
Contexte:	
 Effectifs du collège : de 1999 à 2015 : en augmentation depuis 3 ans classes à la rentrée 2015 : les effectifs pour les 14 classes Personnels : présentation des effectifs (enseignants – TOS – AED - AVS) 	
 Retard d'un an et + à l'entrée en 6ème : sur 90 élèves, 12 ont déjà redoublé (légère diminution par rapport aux années précédentes. Situation sociale des familles : des difficultés marquées pour 39% des familles avec cette année une baisse du nombre de familles ayant fait une demande de bourse et ce malgré un courrier envoyé aux familles concernées 	
- taux de réussite au DNB session juin 2015 : 86,4 % en baisse cette année mais il faut relativiser car avec 69 candidats, un élève apport 1.7 point.	
Organisation pédagogiques :	
Le Principal informe les membres des organisations mises en place à cette rentrée Classes de 6ème :	
 Groupes de compétences; sur 1 h alignement des 4 classes avec 7 enseignants. Tous les élèves sont concernés. Accompagnement personnalisé: 1 h par semaine avec prise en charge par le professeur principal. 	
Classes de 5 ^{ème} :	
 Accompagnement personnalisé: prise en charge par le professeur principal Projet « sciences - objectif lac » par quinzaine pour toutes les classes avec 4 enseignants et une AED avec pour objectif la 	
classes avec 4 enseignants et une AED avec pour objectii la classe de lac du mois de juin 2016.	



- Groupes de besoins sur la pause méridienne
 Classes de 3^{ème} :
 - Aide HIDA
- 2 Répartition des IMP (Indemnité pour mission particulière)

Le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instaure la mise en place des IMP. Ces missions ne relèvent pas du service des enseignants. Ce nouveau dispositif se substitue à la rétribution d'HSE. Suite au conseil pédagogique du mois de septembre en fonction des nombreuses actions existants au sein de l'établissement, le principal donne lecture avec explication de l'attribution des 6.75 IMP (1 IMP = 1250 €).

Nom - prénom de l'enseignant assurant la mission	Discipline d'enseignement	Mission particulière description	IMP en €
GRIVA Jean Lou	SVT /SPC	Référent pour les ressources et usages pédagogiques	1250 +IFIC (0.75)
LETOURNEAU Cosette	Documentaliste	Coordonnatrice HIDA	625
MICHELLAND Christophe	Musique	Référent culture	1250
FAUROUX Agnès	EPS	Coordination AP 5ème	625
MARTIN Renaud	EPS	Coordination plans du conseil départemental	625
ASENCIO-LOPEZ Candy	SVT	Coordination projet sciences 5 ^{ème} + arts croisés (objectif 3 du Contrat d'objectif)	1250
BIDAL Annie	Maths	Partenariat Echange franco-allemand (objectif 3 du Contrat d'objectif)	312.5
BRUNO Valentina	Italien	Mise en place d'un partenariat avec l'Italie (objectif 3 du Contrat d'objectif)	312.5
PACALET Jacques	LM	Projet artistique et culturel (objectif 3 du Contrat d'objectif)	625
KOPAC Typhanie	Arts Pla	Niveau 4 ^{èmé} : coordination plan arts / culture	625



3 - Histoire des Arts

M. Le Principal rappelle aux membres ce qu'est l'Histoire des Arts au collège (épreuve terminale avec un coefficient 2 au DNB).

L'épreuve porte sur l'étude de documents artistiques et culturels en lien avec le 20 em siècle.

Les enseignants ont à déposer la liste des œuvres étudiées avant la fin du mois de janvier et les élèves devront transmettre le choix de leurs 5 œuvres dans 3 domaines différents avant le vendredi 4 mai 2016. Un oral blanc est prévu le mercredi 18 mai 2016 et l'épreuve officielle est fixée le mardi 7 juin 2016.

Il va être proposé par Mme Letourneau sur certaines heures d'études une aide pour préparer au mieux cette épreuve.

Une plaquette a été faite et distribuée à tous les élèves de 3^{ème}. Elle est aussi accessible à tous les élèves sur le CO3 et sur pronote

4 - Voyages et sorties 2015 / 2016 :

M. le Principal dresse le tableau des voyages et sorties qui sont programmés pour cette année. <u>Voir annexe jointe</u>.

Détails des projets : le tableau est projeté aux membres

Le principal évoque les différents projets de voyages et sorties.

• Echange franco-allemand - NTR 9/05.11.15

Les dates du déplacement des collégiens de Yenne à Hoyerswerda ont été avancées. Le déplacement se fera du 29 mai au 4 juin 2016. D'autre part, le don fait par le FSE est modifié et passe à 4000 €.

M. Le Principal propose au vote l'acceptation du don du foyer (sous réserve du vote par l'assemblée générale du FSE le jeudi 12 novembre) de 4000 €.

Votants: 20

Pour : 20 Contre : 0

Abstention: 0

ADOPTION DE L'ACTE



Séjour à Turin : 2 et 3 juin 2016

Mme Bruno, en lien avec le projet d'établissement, propose d'organiser un séjour à Turin pour la classe de 3^{ème} Marco Polo (classe d'euro italien). <u>Programme prévu</u>: le centre de la ville de Turin, le musée du cinéma, le musée de l'automobile, le parc Valentino et le bourg médiéval

Coût total du séjour: 3200 € Voyage scolaire facultatif avec 3 accompagnateurs.

Une participation de 60 € est demandée aux familles par élève soit 1500 €

le Foyer participe pour 1358 €;

le solde a été pris en charge par le collège 342 €

M. Le Principal propose au vote l'acceptation du don du foyer (sous réserve du vote par l'assemblée générale du FSE le jeudi 12 novembre) de 1358 €.

NTR 11/05.11.15

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstention: 0

ADOPTION DE L'ACTE

TR 8/05.11.15

M. Le Principal propose le montant maximal demandé aux familles de 60 €

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstention: 0

ADOPTION DE L'ACTE

Un point est fait sur le séjour d'intégration dans le Beaufortain pour les élèves de 6^{ème}, séjour financé par le Plan Montagne du conseil départemental de la Savoie : 100 % pour le transport, 75 % pour



l'encadrement et 25 % pour l'hébergement. Le reste des dépenses est pris en charge par la participation des familles, du foyer et des dépenses pédagogiques du budget du collège.

Point également sur la classe de lac au Lac du Bourget pour les élèves de 3^{ème} du 15 juin au 19 juin 2015, financée en partie par les familles, le foyer et le budget du collège.

Mme Fauroux, trésorière du FSE, souligne qu'elle n'a pas reçu de courrier relatif à la subvention de la Communauté de Communes de Yenne accordée généralement pour le foyer socio-éducatif du collège.

Mme Provent répond qu'elle n'a pas encore connaissance de la dotation.

Concernant l'occupation à titre gratuit des locaux par le CCY durant les vacances scolaires (sauf à Noël). Mme Provent signale que le collège pourrait faire une facture pour la viabilisation.

Mme Dettling répond qu'il serait préférable de verser une subvention au Foyer.

Partenariat avec l'association « nuits d'été »

Le Principal expose le partenariat qui existe avec cette association pour la comédie musicale (100 élèves), le voyage d'Ismaël (50 élèves) et le duo « léger sourire » dans le cadre des PACTES (4 dasses de 3ème).

Dans un 1^{er} temps, M. le Principal propose au vote une convention avec l'association « nuits d'été »

Votants: 20

Pour : 20

Contre: 0

Abstention: 0

ADOPTION DE L'ACTE

Dans un second temps, sont évoquées les difficultés rencontrées par cette association pour trouver des salles pour les différents spectacles. En effet,



pour la comédie musicale, ils ont besoin d'une salle du mardi 4 au vendredi 8 avril et à ce jour la mairie de Novalaise refuse la mise à disposition de sa salle des fêtes. Mme Asencio fait remarquer fort justement que c'est pour des élèves du canton qu'une municipalité refuse une salle. L'ensemble du conseil est choqué par une telle décision. Ces organisations multiples rentrent toutes dans le cadre de l'ouverture culturelle proposées aux collégiens de Yenne et de Novalaise. Il est d'ores et déjà prévu avec les artistes de nombreux spectacles – répétitions et à chaque fois se pose le délicat problème : où ??? Le principal se propose d'aller rencontrer avec sa collègue de Novalaise le maire de la commune de Novalaise. Mme Barbier (Conseillère Départementale) se propose de le contacter pour évoquer cette décision qui met en émoi tout le conseil d'administration.

5 - Autorisation donnée au principal d'ester en justice pour représenter le collège en cas de nécessité

NTR 1/05.11.15

Le conseil d'administration autorise le principal à ester en justice pour représenter le collège en cas de nécessité

Votants: 20

Pour : 20

Contre: 0

Abstention: 0

ADOPTION DE L'ACTE



III- Questions financières	
	Cadre réservé
	à l'autorité de
	contrôle

Présentation des actes administratifs pour vote de l'assemblée :

TR 10 / 05.11.15 - Sur présentation du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le prélèvement sur fonds de roulement au service SRH (restauration) de 4000 € et au service ALO de 3000 € pour les dépenses de réparation, de contrats et produits d'entretien. (DBM jointe)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : Abstention :

ADOPTION DE L'ACTE

NTR 4-05.11.15 – Sur présentation du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés publics dont l'incidence est annuelle,

Le chef d'établissement est autorisé à signer, dans les conditions fixées par le code des marchés publics et dans la limite des crédits ouverts au budget, les nouveaux seuils d'application des directives européennes à compter du 1^{er} janvier 2016, pour les EPLE seront relevés de :

- 207 000 à **209 000 € HT** pour les marchés publics de fournitures et de services
- 5 186 000 à **5 225 000 € HT** pour les marchés publics de travaux et pour les contrats concessions.

Cette autorisation est valable jusqu'à la publication d'une nouvelle délégation accordée par les membres du conseil d'administration à l'issue de son prochain renouvellement

Votants : 20 Pour : 20 Contre : Abstention :

ADOPTION DE L'ACTE



ANT

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des contrats et des marchés non inscrits à l'élément de prévision de la commande publique

Votants: 20
Pour: 20
Contre: 0
Abstention: 0
ADOPTION DE L'ACTE

TR 3 /05.11.15

Le conseil d'administration autorise le chef d'Etablissement à signer la convention avec le lycée Vaugelas pour le groupement d'achat des établissements scolaires de la Savoie sur le marché : contrôle en hygiène alimentaire pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2017

Votants: 20
Pour: 20
Contre:
Abstention:
ADOPTION DE L'ACTE

TR12 /05.11.15

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés :

Convention d'adhésion au CARMI (prestations concernant l'administration) – année 2016 :

Forfait complet (exploitation et maintenance)

Votants: 20
Pour: 20
Contre:
Abstention:
ADOPTION DE L'ACTE



NTR - tarifs dégradations

Le tableau des tarifs des dégradations est présenté aux membres du C.A.

Manuels scolaires pour toutes les matières :

	1er année	2ème année	3ème année et au-delà
6ème	15 €	10 €	5€
3ème	15 €	10 €	5€
4ème	15 €	10 €	5€
5ème	15 €	10 €	5€

Livres de bibliothèque :

Livre broché ou BD	10 €
Livre de poche	4 €

Dégradation de Raquette de tennis de table : 10 €

Toutes autres dégradations seront facturées au prix des réparations.

Votants: 20 Pour: 20 Contre: Abstention:

ADOPTION DE L'ACTE

TR 6 /05.11.15

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés :

Libellé de la délibération :

Contrat de maintenance de photocopieur KYOCERA Taskalfa 4501i (salle des professeurs) par la société BSO pour une période initiale de 5 ans, à compter du 01/01/2016.

Matériel loué par la société GRENKE pour la même période.

Votants: 20 Pour: 20 Contre: Abstention:



ADOPTION DE L'ACTE

NTR 13 /05.11.15

Le conseil d'administration autorise le chef d'Etablissement à signer la convention avec la communauté de communes de Yenne pour l'utilisation à titre gratuit du hall du collège pour la période du vendredi 20 novembre 2015 à partir de 17 heures au samedi 21 novembre 2015 à 19 heures : fête de la Sainte Catherine.

Votants: 20
Pour: 20
Contre:
Abstention:
ADOPTION DE L'ACTE

NTR 14 /05.11.15

Le conseil d'administration autorise le chef d'Etablissement à signer la convention avec la communauté de communes de YENNE, pour l'utilisation à titre gratuit d'une partie des locaux durant l'année scolaire 2015-2016 : vacances d'automne, de février et de printemps.

Explications sur la convention avec la Communauté de communes de Yenne sur l'occupation d'une partie du collège pendant les vacances scolaires, le collège n'étant pas adapté pour le centre de loisirs « les Marmots » qui accueille des enfants de 4 à 11 ans. Mme Provent signale qu'une étude est en cours pour l'accueil dans une école de la communauté

Mme Dettling explique que la programmation des travaux d'entretien du collège par le conseil départemental s'effectue durant les vacances scolaires. La convention sera réétudiée pour l'occupation durant les vacances d'été 2016 en fonction des travaux concernant l'enlèvement de l'amiante dans la chaufferie sous le réfectoire.

Votants: 20
Pour: 20
Contre:
Abstention:
ADOPTION DE L'ACTE





III- Questions diverses	_	_	
	Cadre r		
	à l'autori	te	de
	contrôle		
Mme Mangeant demande à avoir accès sur le cartable de Savoie à tous les parents d'élèves de façon à pouvoir les contacter pour préparer chaque conseil d'administration.			
Mme Barbier évoque le projet à l'étude pour le remplacement du C03 par le conseil départemental.			
Mme Fauroux rappelle l'assemblée du Foyer de collège le 12 novembre à 17 heures.			
A 20 h 10, M. le Principal lève la séance.			

La secrétaire de séance Mme Dettling Le Président M. Villeseche